

## CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION DES FORMATIONS (HORS DEAS ET PREPA VAE)

### Organisation, tarifs

Les formations « intra » sont dispensées sur votre site aux dates qui vous conviennent et peuvent donner lieu à l'élaboration d'un programme personnalisé et à une proposition tarifaire figurant dans une convention.

Des frais de déplacement sont appliqués pour toute formation réalisée en dehors de Rennes.

Les formations « inter » sont généralement dispensées à Rennes, au sein de la polyclinique Saint Laurent ou à Pont l'Abbé, sur le site de L'IFAS. Elles réunissent des participants de différents établissements.

### Inscriptions et conventions

A réception de votre demande d'inscription formulée par mail ou téléphone, nous vous adressons par mail un accusé de réception. Au plus tard un mois avant la date de la formation nous vous adressons une convention de formation. Un exemplaire signé de la convention et une liste des participants doivent nous être transmis avant la tenue de la formation.

Au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, nous vous adressons une convocation avec les modalités pratiques.

### Repas et stationnement (formations « Inter »)

Les déjeuners pris au restaurant de l'établissement seront facturés au tarif en vigueur.

Sur la polyclinique St Laurent, un parking privé et payant est à la disposition des stagiaires. Sur le site de l'IFAS de Pont l'Abbé, des places de stationnement gratuites sont accessibles.

### Facturation et attestations

A l'issue de la formation, nous vous adressons une facture, une attestation de suivi de présence à la formation, les émargements, les évaluations à chaud et le taux de satisfaction général des participants à la session. Le règlement se fait à réception de la facture. Le tarif des formations comprend l'intervention du ou des formateurs, les documents pédagogiques, les frais administratifs, et les locaux (cas des formations «inter»).

### Annulation, report, remplacement

Le centre de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en «Inter» lorsque les conditions de réalisation ne sont pas réunies. L'annulation ou le report sont signalés à l'établissement des stagiaires inscrits au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. Aucune indemnité n'est due du fait de l'annulation ou du report du stage.

En cas d'annulation du fait du stagiaire, ou d'absence, elle fera l'objet d'un dédommagement en faveur du Centre de formation, soit :

- Entre 29 jours et 21 jours avant la date de formation : 50% de retenue
- Moins de 21 jours avant la date de formation : 100% de retenue
- Le remplacement par une autre personne est accepté.

### Confidentialité et propriété intellectuelle

Le commanditaire s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant aux formations du Centre de formation HSTV ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition.



### **Différents éventuels**

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à leur différend, notamment par le recours à la médiation. En cas d'échec, tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente de formations ou relatifs au paiement du prix, sera porté devant la juridiction compétente civile ou commerciale du lieu de dispensation de la formation.